

La Bell Nouvelle

MOT DU MAIRE

Avec la saison hivernale clémente qui bat son plein, nous invitons toute la population à profiter des activités hivernales que la municipalité vous propose, ainsi que celles des différents organismes de loisirs. Ces activités sont offertes à des coûts très raisonnables et nous souhaitons que vous en bénéficiiez au maximum.

Nous invitons toute la population à nous suivre dans nos différentes publications, que ce soit sur le site Internet de la Ville de Senneterre, le Facebook, La Bell Nouvelle et les différents communiqués émis occasionnellement. Nous tentons de vous transmettre le plus d'informations municipales possible par ces moyens de communication.

Plusieurs dossiers occupent l'attention des élus et du personnel en ce début d'année. Entre autres, celui de la construction d'une nouvelle infrastructure aquatique est certainement celui qui nous occupe le plus. Avec nos partenaires qui sont la Commission scolaire, les municipalités de la Paroisse de Senneterre et de Belcourt, ainsi que le gouvernement du Québec, nous travaillons sur une solution financière qui nous permettra de réaliser ce beau projet.

Finalement, n'hésitez pas à nous contacter directement à la réception de l'hôtel de ville pour nous faire part de toute problématique que vous rencontrez. Les plaintes sont acheminées rapidement au département approprié afin de corriger la situation.

Bonne lecture,

Jean-Maurice Matte, maire

Crédit photo : Sylvie Daigneault



BOURSES DE LA FONDATION MÉGISCANE

C'est le 19 décembre dernier qu'a eu lieu la remise des bourses de la Fondation Mégiscane. Lors de l'événement, sept bourses ont été octroyées à des étudiants originaires de Senneterre qui poursuivent des études postsecondaires. La Corporation de développement économique désire remercier tous ses partenaires qui s'impliquent activement pour favoriser la réussite de nos jeunes. Les récipiendaires de l'édition 2019 des bourses de la Fondation Mégiscane sont :



- **Raphaël Breton et Virginie Gagnon** pour les bourses de la CDE;
- **Alexis Ross** pour la bourse remise par Produits forestiers Résolu;
- **Fany Bessette** pour la bourse SOCAM Abitibi;
- **Cloé Gagnon** pour la bourse remise par la CIBC;
- **Myriam Benoît** pour la bourse remise par Projet Multi Nature;
- **Anthony Lafleur** pour la bourse de la persévérance scolaire du Gouvernement du Québec.

Nous encourageons tous les étudiants de Senneterre qui désirent poursuivre des études postsecondaires et qui ont l'intention de revenir travailler en région à poser leur candidature pour la prochaine édition des bourses de la Fondation Mégiscane. L'ouverture des candidatures se fait au courant du mois de septembre, restez informés!

21^E ÉDITION DU GALA ENTREPRENEURIAL LES MILLENIUMS PRÉSENTÉS PAR DESJARDINS

Pour la 21^e année consécutive, le gala entrepreneurial Les Millenniums a récompensé les entrepreneurs et organismes du pôle de Senneterre qui participent activement au développement de notre communauté. Une soirée où près de 260 personnes se sont rassemblées à l'École secondaire La Concorde pour découvrir les lauréats de l'édition 2020. La Corporation de développement économique désire féliciter tous les finalistes et lauréats de la soirée ainsi que remercier chaleureusement tous les partenaires financiers de l'événement qui participent au succès de cette soirée.



NOUVELLE EMPLOYÉE À LA CDE

La Corporation de développement économique est heureuse d'accueillir dans son équipe Mme Lynda Lavoie, agente de développement en poste depuis le 3 février 2020. Mme Lavoie supportera la Corporation de développement économique dans sa mission de développement économique, en plus d'être la représentante du département du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO). Pour tous vos questionnements en lien avec la CDE ou avec le SDLE de la MRC, n'hésitez pas à contacter Lynda au 819 737-2296, poste 222.



STAGIAIRE AU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Nous avons la chance d'accueillir Mme Émilie Ross à titre de stagiaire au sein du Service des loisirs et de la culture. Mme Ross exécute son dernier stage en techniques de gestion et d'intervention en loisir, programme dispensé par le Cégep de St-Jérôme. Son stage est d'une durée de 15 semaines.



FORMATION DES EMPLOYÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET BÂTIMENTS

En collaboration avec Emploi-Québec et le Service aux entreprises de la Commission scolaire Harricana, la Ville de Senneterre a débuté la formation des employés du Service des travaux publics et bâtiments sur les différents équipements et machineries lourdes de la municipalité.

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Du 17 au 21 février 2020 se déroulent les Journées de la persévérance scolaire dans tout le Québec.



Pour soutenir la cause, portez le ruban de la persévérance scolaire!

LA VILLE DE SENNETERRE ORGANISERA DES RETROUVAILLES EN 2024!

Dans le cadre des festivités entourant le 100e anniversaire, la Ville de Senneterre a été enchantée de l'immense succès de l'activité des retrouvailles qui se sont tenues le 20 juillet dernier et souhaite répéter l'expérience dans un délai plus court que 25 ans.



C'est pourquoi, lors de la séance du 18 novembre 2019, le conseil municipal a confié le mandat à la direction générale de mettre en place un comité de coordination qui préparera la première édition de ces retrouvailles quinquennales et a choisi d'allouer la somme de 10 000 \$ à même son budget 2019.

Les années de préparation du 100e anniversaire ont apporté un élan d'embellissement et de rénovation de bâtiments auprès de la population et des commerçants. La venue à Senneterre d'un nombre important de visiteurs a été un élément motivant.

Le fort sentiment d'appartenance et la fierté qui se dégagent de ces retrouvailles incitent la municipalité à tenir de grandes retrouvailles sur une base quinquennale.

Considérant l'intérêt démontré par la population locale et de l'extérieur envers ces retrouvailles, la Ville de Senneterre vous invite dès maintenant à la tenue de ces grandes retrouvailles en 2024!

CANNABIS

Le 1er novembre 2019, la *Loi resserrant l'encadrement du cannabis* a été sanctionnée. Cette loi vient modifier la *Loi encadrant le cannabis*. Les modifications et ajouts prévus portent principalement sur :

- L'usage du cannabis dans les lieux publics : il est maintenant interdit de fumer ou devapoter du cannabis dans tout lieu public intérieur ou extérieur;
- La hausse de l'âge légal : l'âge légal minimum pour, entre autres, posséder du cannabis, en acheter et pour avoir accès aux locaux de la Société québécoise du cannabis (SQDC) est maintenant de 21 ans.

Nous demandons à la population de respecter la loi et de ne pas consommer dans les lieux publics du territoire de la Ville de Senneterre.

LA VILLE DE SENNETERRE ADOPTE SES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : GEL DE LA TAXE FONCIÈRE POUR 2020

La Ville de Senneterre a présenté à la population lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 les prévisions budgétaires pour l'année 2020 avec un budget équilibré de 7 395 277 \$, soit une augmentation de 6,2 % comparativement à celui de l'année 2019.

L'augmentation du budget est due principalement à des éléments non récurrents, tels qu'un versement unique fait par le gouvernement pour les travaux de changement de compresseur au Club de curling. Lorsqu'on enlève les éléments ponctuels, l'augmentation est de 2,8 % par rapport à l'année précédente.

Les taux de la taxation foncière demeurent inchangés pour les immeubles résidentiels. Seul le taux pour la taxe de service liée à l'enlèvement de la neige augmente pour toutes les catégories. Pour une maison moyenne évaluée à 107 439 \$, l'augmentation sera 0,8 %, soit la somme de 19 \$. Cet ajustement était nécessaire, car les dépenses excédaient considérablement les revenus dans le poste d'enlèvement de la neige.

Également, une somme de 1 324 912 \$ sera consacrée au remboursement de la dette en 2020, soit l'équivalent de 17,92 % du budget total. Au 31 décembre 2019, la dette à long terme de la Ville s'élève à 9 811 689 \$, soit une hausse de 1 196 055 \$ par rapport à 2018. La hausse est due aux travaux effectués sur le chemin du 9^e-Rang, aux différents travaux de voirie effectués en milieu urbain et à l'acquisition d'un nouveau chargeur et d'une nouvelle souffleuse.

Prévisions budgétaires

	2020
<u>Revenus</u>	
Taxation	4 314 196 \$
Compensation tenant lieu de taxes	679 739 \$
Services rendus	692 308 \$
Revenus de sources locales	145 340 \$
Transferts	1 563 694 \$
Total des revenus	7 395 277 \$
<u>Dépenses</u>	
<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
Administration générale	1 388 104 \$
Protection publique	535 736 \$
Transport	1 506 783 \$
Hygiène du milieu	1 179 537 \$
Urbanisme, industriel, tourisme et logements	408 459 \$
Loisirs et culture	1 017 746 \$
Frais de financement	253 971 \$
Total des dépenses de fonctionnement	6 290 336 \$
<u>Autres activités financières</u>	
Rachat d'obligation et billet	925 921 \$
Remboursement du fonds de roulement	145 020 \$
Autre remboursement de dette à long terme	- \$
Total des autres activités financières	1 070 941 \$
<u>Affectations</u>	
Tranfert aux activités d'investissement	34 000 \$
Total des affectations	34 000 \$
Total des dépenses	7 395 277 \$
Excédent	- \$

LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SENNETERRE FAIT SON BILAN AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES

C'est le mardi 7 janvier dernier que les officiers du Service de sécurité incendie ont fait le bilan 2019 aux municipalités membres, soit la Ville de Senneterre, la Municipalité de la Paroisse de Senneterre et la Municipalité de Belcourt. Effectué chaque année, ce bilan permet aux municipalités de mesurer l'ampleur des interventions effectuées par le Service, les types d'interventions exécutées et l'efficacité du Service.

En 2019, le Service de sécurité incendie a été appelé sur 58 interventions dont 19 fausses alarmes. « À ce niveau, la vigilance des citoyens est requise et les informations sur leur système d'alarme doit être à jour » a mentionné le directeur du Service de sécurité incendie, M. Daniel Skene.

En collaboration avec la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, le Service de sécurité incendie a poursuivi son travail d'inspection de bâtiments à risque élevé sur le territoire. Quatre interventions ont été nécessaires en milieu isolé, dont une en entraide avec le Service de sécurité incendie de la Ville de Val-d'Or. Le Service a également été présent lors d'activités communautaires, telles que le Rendez-vous du citoyen, Senneterre à pied et l'Halloween.

« Le recrutement de nouveaux effectifs demeure un défi! Être pompier requiert beaucoup d'heures de formation et c'est un engagement citoyen important », a mentionné M. Marc Bélanger, directeur adjoint. Pour 2020, le recrutement de nouveaux pompiers et de nouvelles pompières sera une priorité pour le Service de sécurité incendie. « Faire partie de cette équipe de bénévoles est une implication très valorisante sur une base personnelle, autant pour les hommes que pour les femmes, et c'est une belle façon de servir sa communauté », a-t-il ajouté.

De plus, le devis pour l'acquisition d'une nouvelle autopompe de 1 400 gallons sera finalisé pour une acquisition en 2021. Les municipalités se penchent également sur l'engagement d'une ressource permanente pour supporter le Service dans les tâches administratives et organisationnelles.

À propos du Service de sécurité incendie de Senneterre, 23 pompiers sont en fonction, dont six officiers. La Ville de Senneterre, la Municipalité de la Paroisse de Senneterre et la Municipalité de Belcourt en sont propriétaires à parts égales à la hauteur de leur richesse foncière.

BORNES-FONTAINES

Les bornes-fontaines sont indispensables lors d'interventions du Service de sécurité incendie. Nous désirons simplement faire un rappel aux citoyens de respecter la distance de stationnement à proximité d'une borne-fontaine, et de ne pas l'encombrer de neige si la borne-fontaine est près de votre entrée. Selon l'article 386 du *Code de la sécurité routière*, nul ne peut immobiliser un véhicule routier à moins de trois mètres d'une borne-fontaine.

CHUTE DE NEIGE : DÉGLACEZ ET DÉNEIGEZ LES SORTIES

Pour votre sécurité :

- * Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres de sous-sol après chaque chute de neige.
- * Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.

En cas d'incendie, vous pourrez évacuer rapidement et faciliter l'intervention des services d'urgence.



MODES DE PAIEMENT DE TAXES

Un compte de taxes municipales qui est supérieur à 300 \$ peut être payé en trois (3) versements.

Un contribuable qui ne paie pas son premier (1^{er}) versement à l'intérieur du délai prescrit de trente (30) jours ne perd pas le privilège de payer ses taxes en trois (3) versements.

Un taux d'intérêt de dix pour cent (10 %) annuellement est présentement en vigueur et s'applique sur tout solde d'un compte de taxes municipales qui n'est pas acquitté à l'échéance.

Si vous avez dépassé les périodes d'échéances, veuillez communiquer avec la réception de la Ville de Senneterre afin que la réceptionniste puisse vous donner le montant exact à payer pour vous éviter d'autres frais.

Les comptes de taxes municipales transmis par la Ville peuvent être payés par l'un des modes suivants :

Sur le site Internet de la Ville de Senneterre - NOUVEAUTÉ

⇒ Vous pouvez maintenant faire le paiement de vos taxes municipales au www.ville.senneterre.qc.ca, à l'onglet La Ville, section Trésorerie par :

- Virement bancaire : il y a 9 institutions financières participantes, soit Desjardins, Banque Nationale, Banque Scotia, Tangerine, RBC, BMO, TD, CIBC et HSBC;
- Carte de crédit : ce service est offert par l'entremise d'un partenaire d'affaires et un frais de service de 1,98 % sera ajouté au montant du paiement par carte de crédit afin de couvrir le coût de traitement de la transaction (détails des frais à la page de paiement). Les numéros de facture et de matricule (sans espace) vous seront demandés et vous les trouverez au centre du compte de taxes 2020.

COMPTE DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE / MUNICIPAL TAX ACCOUNT FOR THE YEAR 2020									
MUNICIPALITÉ/MUNICIPALITY		VILLE/TOWN/USEAU/ZO		MATRICULE/ROLL NO.				DATE D'ENVOI/MAILING DATE	
VILLE DE SENNETERRE		89040		DIV. 4961 SEC. 53 EMP. 3579 CAV. 00 BAT. 00 LOC. 0000				22-02-2020	
DÉBITEUR DU COMPTE/DEBTOR'S ACCOUNT				ADRESSE ET CADASTRE				N° SIPC NO.	
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE/SEE OWNERS) ON NOTICE OF ASSESSMENT ANNEXED TO KNOW THE DEBTOR(S) OF THE ACCOUNT.				371 05E RUE OUEST 5373090				4350	
NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE/NUMBER AND NAME OF THE MORTGAGEE				NUMÉRO DU PRÊT/MTGE NUMBER				PÉRIODE D'IMPOSITION/TAXATION PERIOD	
								ANNÉE: 2020	

Sur le site Internet de votre institution financière

Lors de vos paiements par Internet, veuillez bien indiquer le numéro de matricule, sans espace, qui se retrouve complètement en haut de votre compte de taxes ou sur le talon de remise, au bas de votre compte de taxes.

MUNICIPALITÉ/MUNICIPALITY		MATRICULE/ROLL NO.		UNITÉ D'ÉVALUATION/ASSESSMENT UNIT	
VILLE DE SENNETERRE		4961 53 3579 000 0000 60			
551, 10E AVENUE		5373090		CODE D'UTILISATION 1000	
SENNETERRE (QUEBEC) J0Y 2M0				UNITÉ DE VOISINAGE	
TEL.: (819) 737-2296				NEIGHBOURHOOD UNIT 1611	
RÔLE TRIENNAL/TRIENNAL ROLL		DATE DE L'AVIS/OF NOTICE		EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE/AGRICULTURAL OPERATION REGISTERED	
2019-2020-2021		22-02-2019		COMPRIS EN ZONE AGRICOLE LOCATED IN AN AGR. ZONE TERRAIN EAE ZONÉ ZONED AGR LAND	
PROPRIÉTAIRE/OWNER		TREMBLAY PAULINE		ZONAGE ZONING BÂTIMENT EAE ZONÉ ZONED AOR BUILDING	
				SUP. ZONÉE ZONED AREA SUP. TOTALE EAE TOTAL AGR AREA	
				CATEGORIES D'IMMEUBLES/IMMOVABLE CATEGORY	
				CLASSE/CLASS	

Par la poste

- Chèque
- Mandat-poste

À l'hôtel de ville

- Argent comptant
- Carte de débit (Interac)
- Chèque
- Mandat-poste
- Carte de crédit non acceptée

NOUVELLES OBLIGATIONS CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Si vous devenez propriétaire d'une maison mobile, d'un camp de chasse, d'un chalet, etc., par une vente, un don ou de toute autre façon, et que le transfert n'est pas inscrit au Registre foncier, vous devez remplir un formulaire de divulgation. Cet avis de divulgation permettra à la Ville de facturer les droits de mutations immobilières, communément appelés « taxe de bienvenue ».

Revenu Québec facturera un montant égal à 150 % du droit de mutation aux cessionnaires (acheteurs) qui auront omis de produire l'avis de divulgation à la Ville.

Le gouvernement exige que tous les transferts lui soient déclarés. Afin de faciliter cette divulgation obligatoire, la Ville de Senneterre a mis à votre disposition un formulaire où est prévu l'ensemble des renseignements requis par le gouvernement. Cet avis de divulgation doit être transmis à la Ville dans les 90 jours du transfert d'un immeuble qui n'a pas été inscrit au Registre foncier, par vous ou par un notaire. Cette divulgation est applicable pour tout transfert d'un immeuble depuis le 18 mars 2016.

Vous pouvez trouver ce formulaire sur le site Internet de la Ville au www.ville.senneterre.qc.ca, sous l'onglet La Ville, section Trésorerie.

Ces renseignements sont fournis à titre informatif. Il faut se référer à la loi pour obtenir le texte complet et la liste exhaustive des exonérations.

PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Comme plusieurs municipalités partout au Québec, la Ville de Senneterre a récemment adopté un règlement lui permettant de publier ses avis publics uniquement sur son site Internet et par affichage sur le babillard situé dans l'entrée de l'hôtel de ville.

Les avis publics ont pour but de fournir de l'information aux citoyens et ils doivent faire l'objet d'une publication dans plusieurs circonstances. Par exemple, les avis relatifs à l'adoption et la mise en vigueur d'un règlement, au calendrier des séances du conseil municipal, au dépôt du rôle d'évaluation et plusieurs autres sont des avis publics dont les délais de publication et les renseignements qu'ils doivent contenir sont prévus par la loi.

Depuis le 15 janvier 2020, ces avis ne sont plus publiés dans le journal Le Citoyen de la Vallée-de-l'Or. Le règlement adopté par la Ville lui laisse cependant de la latitude pour publier un avis dans le journal, en plus du site Internet et du babillard, compte tenu des circonstances.

Ces nouvelles modalités de publication permettent à la Ville d'informer les citoyens plus rapidement, puisqu'elle n'aura pas à tenir compte des délais requis pour publier dans le journal.

Il est à noter que selon la loi, certains avis ne sont pas des avis publics, donc ils continueront d'être publiés dans le journal. Par exemple, un avis de demande de soumissions publiques s'adresse aux entrepreneurs et fournisseurs intéressés à soumissionner pour un contrat et non aux citoyens de manière générale.

Nous invitons toute la population à consulter les avis publics sur le site Internet de la Ville au www.ville.senneterre.qc.ca, onglet La Ville, section Greffe et publications et en sélectionnant le filtre « Avis publics », ou sur le babillard à l'hôtel de ville.

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Les programmes de subvention pour la revitalisation de bâtiments commerciaux et d'enseignes ont connu un grand succès et ont permis à plusieurs entreprises de rénover leur infrastructure, ce qui a grandement contribué à l'embellissement du centre-ville.

Malgré que ces subventions soient épuisées, il reste des sommes qui peuvent être attribuées afin que les commerces améliorent leur accessibilité universelle. Informez-vous auprès de Mme Mel-Annie Paquin, responsable de l'urbanisme, poste 212 ou mpaquin@ville.senneterre.qc.ca pour connaître les modalités d'application.

NEIGE DÉPOSÉE DANS LA RUE



Selon le règlement 97-445 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec, l'article 14, intitulé « Jeter ou déposer de la neige ou de la glace », mentionne : « *Le fait de jeter ou de déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains et places publiques, eaux et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé, constitue une nuisance et est prohibé* ». Le contrevenant est passible d'une amende de 40 \$ pour une première infraction et de 120 \$ en cas de récidive.

Nous demandons à la population et aux entrepreneurs en déneigement de respecter le règlement municipal et de disposer de votre neige à l'intérieur de vos propriétés.

BOÎTE POUR LE SABLE ET LE SEL SUR UNE CAMIONNETTE

Afin d'améliorer le service d'entretien de la voirie, la Ville de Senneterre a fait l'acquisition d'une boîte pour le sable et le sel installée sur une camionnette. Cet équipement permet au Service des travaux publics et bâtiments d'épandre plus rapidement les abrasifs sur la chaussée.



COMPTEURS D'EAU

La Ville a procédé à un appel d'offres pour des services professionnels d'accompagnement afin de réaliser l'implantation de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI). Quarante-deux (42) établissements seront touchés par l'implantation des compteurs. L'implantation de compteurs d'eau est une exigence du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville a l'obligation de procéder à cette implantation. L'objectif visé par le ministère est de mieux connaître la consommation d'eau par secteur d'activités. La Ville devra également procéder à l'installation de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel afin d'avoir un échantillonnage représentatif de la consommation d'eau des citoyens.

EAUX USÉES

La Ville a procédé au changement de ses pompes d'eaux usées ainsi que de l'ensemble des panneaux de contrôle dans chaque station de pompage de la municipalité. Ces travaux sont estimés à environ 900 000 \$ et financés principalement par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

EAU POTABLE

Suite à de nouvelles normes et exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la protection accrue des sources d'eau potable, la Ville a mandaté la firme Richelieu Hydrogéologie afin de procéder en 2020 à l'étude de nos installations ainsi que les zones de protection de l'esker afin de répondre aux nouvelles exigences du ministère.

CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER ET D'ENTRETIEN DE LA GLACE DU CENTRE SPORTIF ANDRÉ-DUBÉ

La Ville de Senneterre souhaite avoir une banque de candidats intéressés à soumissionner pour le contrat d'entretien ménager et d'entretien de la glace du Centre sportif André-Dubé (aréna municipal). Dès le mois de juillet 2020, la Ville doit procéder à un appel d'offres sur invitation. Si ce contrat vous intéresse, nous vous invitons à contacter M. Félix Leblond, directeur des loisirs, au 819 737-2296, poste 521. Ce contrat débutera à la fin de la saison estivale 2020.

NOUVELLE SURFACEUSE À L'ARÉNA

La Ville devrait recevoir la surfaceuse de marque Zamboni, modèle 650, à la fin février 2020. Il s'agit d'un pas environnemental positif, car la nouvelle surfaceuse sera électrique. Il n'y aura plus d'émission de monoxyde de carbone engendrée par l'utilisation de l'ancienne Zamboni fonctionnant au propane. La qualité de l'air à l'intérieur de l'aréna sera nettement améliorée suite à ce changement.

BIBLIOTHÈQUE INTERMUNICIPALE

Étant donné le succès occasionné par la gratuité des abonnements, le conseil municipal est heureux d'annoncer que cette gratuité se prolonge pour toute l'année 2020. Profitez-en!

BIBLIOTHÈQUE INTERMUNICIPALE	
Heures d'ouverture	
Lundi	18 h 30 à 20 h 30
Mardi	13 h 30 à 17 h
Mercredi	13 h 30 à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Jeudi	13 h 30 à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi	13 h 30 à 17 h
Samedi	10 h à 13 h
Dimanche	FERMÉ

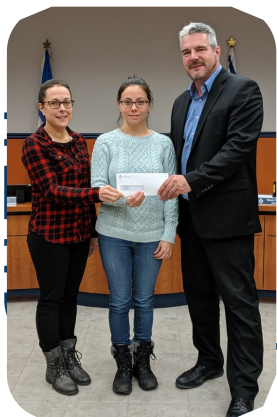
La Ville de Senneterre a octroyé un contrat de rénovation de la bibliothèque à Construction Filiatrault de Val-d'Or pour la somme de 114 691,50 \$. Nous avons reçu une subvention du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour nous permettre de réaliser ces importants travaux.

Par conséquent, la bibliothèque devra être fermée durant six semaines. Dès que l'échéancier sera connu, nous vous en informerons par la page Facebook de la Ville.

SENTIERS DU MONT BELL GÉOLOCALISÉS

Les sentiers du Mont-Bell, tels que ski de fond, raquette et vélo de montagne sont maintenant disponibles à partir de l'application Ondago, une application qui transforme les cartes papier en cartes interactives géolocalisées. Télécharger l'application gratuite sur votre cellulaire! Les cartes peuvent aider les utilisateurs à s'orienter dans les différents sentiers et peuvent grandement contribuer en cas de mesures d'urgence à vous géolocaliser plus rapidement. Une belle initiative du Club de ski de fond et de Senneterre à pied!

DON AUX ORGANISMES



Lors de la séance du conseil municipal du 2 décembre 2019, le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte (à droite), est fier de remettre un chèque de 1 300 \$ à Mme Karine Alain, directrice générale de la Maison de la famille (à gauche), et Mme Véronik Simard, organisatrice communautaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, point de service de Senneterre (au centre), pour les activités entourant la Semaine québécoise des familles.

Lors de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2020, le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte (à droite), est fier de remettre un chèque de 250 \$ à Mme Guylaine Sabourin, directrice de la formation générale des adultes du Centre L'Horizon (à gauche).





MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

Cette année encore, le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs fournit des arbres pour permettre à la Ville de faire une distribution gratuite qui aura lieu dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts. Les citoyens peuvent se procurer un maximum de cinq (5) arbres par propriété. Pour réserver vos arbres, il suffit de :

- ⇒ Compléter le formulaire en ligne à l'adresse suivante :
http://ville.senneterre.qc.ca/LAVILLE/MOIS_DE_ARBRE
- ⇒ Remplir le coupon ci-dessous et le faire parvenir à l'hôtel de ville :
 - ⇒ En main propre;
 - ⇒ Par la poste;
 - ⇒ Par courriel à mpaquin@ville.senneterre.qc.ca.

NOM : _____		TÉL. : _____
ADRESSE : _____		
COURRIEL : _____		
Veuillez spécifier le nombre d'arbres que vous voulez (maximum 5 en tout) :		
Épinette blanche	_____	Érable rouge
Mélèze laricin	_____	Érable à sucre
Pin blanc	_____	Chêne à gros fruits ou chêne rouge
Pin rouge	_____	Noyer noir
Bouleau jaune	_____	Date limite : 13 mars 2020
Les commandes sont sujettes à des changements en raison de la disponibilité des arbres.		

L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, qui distribue les arbres, offre aussi des caissettes d'arbres à tarif préférentiel pour ceux qui ont de grands terrains à reboiser. Des bons de commande sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://afat.qc.ca/activites-et-evenements/vente-darbres/>

Inscriptions
dès le
27 février
à midi!

HORAIRE PISCINE - Printemps du 14 mars au 12 juin

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Aquaforme avancée 9 h 30			Aquaforme avancée 9 h		Réservation 9 h	Anim'Eau Kiki-Craby 9 h
Aquaforme 10 h 30			Aquaforme 10 h		Réservation 10 h	Anim'Eau Wiggy-Prunto 9 h 35
Entraînement longueurs 11 h 30			Natation adulte 11 h		Bain libre 11 h	Anim'Eau Waldo-Charlie 10 h 10
						Anim'Eau PloushChopin 10 h 45
						Récré'Eau 1-2 11 h 20
		Synchro 16 h				Réservation 14 h
Récré'Eau 3-4 17 h	Synchro 17 h		Récré'Eau 5-6 17 h			Réservation 15 h
Natation adulte débutant 18 h	Entraînement 18 h	Synchro 18 h	Récré'Eau 7-8-9 18 h			
Aquamat 19 h	Entraînement longueurs 19 h	Bain libre pour tous 19 h	Récré'Eau 10-11-12 19 h	Bain libre pour tous 19 h		
		Bain libre adulte 20 h		Bain libre adulte 20 h		

Coût d'inscription

Programme Anim'Eau de 0 à 5 ans	44,00 \$
Programme Récré'Eau 1 à 12	57,00 \$
Aquapoussette	57,00 \$
Cours pour adulte	62,00 \$
2 ^e inscription	4,00 \$ de rabais
Rabais de 5,00 \$, pour les adultes de 60 ans et plus	

Carte prépayée enfant (bain libre)

20,00 \$

Carte prépayée adulte (bain libre)

43,00 \$

Bain libre

2,00 \$ /enfant

Bain libre

4,00 \$ /adulte

Cours à la pièce

7,00 \$

Location 10 personnes et moins

54,00 \$

Location 11 personnes et plus

75,00 \$

Pour informations

Émilie Ross, 819-737-2296, poste 501 eross@ville.senneterre.qc.ca

Modification le 10 février 2020

La Bell Nouvelle, février 2020

ÉVÈNEMENTS

19 février :	Bingo, Salle Marie-Reine
21 et 22 février :	Programme double du Bécard de Senneterre, Centre sportif André-Dubé
22 février :	Soirée dansante, Club de l'âge d'or de Senneterre
23 février :	Brunch, Club de l'âge d'or de Senneterre
23 février :	Souper spaghetti au profit des oeuvres des Chevaliers, Chevaliers de Colomb
26 février :	Bingo, Salle Marie-Reine
29 février :	Soirée dansante, Club de l'âge d'or de Senneterre
2 mars :	Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre
4 mars :	Bingo, Salle Marie-Reine
7 mars :	Triathlon Nordique SAP, Club de ski de fond et de raquette de Senneterre
11 mars :	Bingo, Salle Marie-Reine
12 au 15 mars :	15e Funspiel annuel de Senneterre - Tournoi de curling, Club de curling
16 mars :	Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre
18 mars :	Bingo, Salle Marie-Reine
21 mars :	Cinco Fiesta (Mundo) souper 5 services sur le thème Autour du monde, École secondaire La Concorde
22 mars :	Brunch Cabane à sucre - Campagne de financement pour le Manoir du chemin pour la sobriété, Manoir Universeau
23 au 27 mars :	Semaine Cabane à sucre - Campagne de financement pour le Manoir du chemin pour la sobriété, Manoir Universeau
25 mars :	Bingo, Salle Marie-Reine
28 mars :	20 ^e anniversaire de la Maison de la famille de Senneterre, École secondaire La Concorde
1 ^{er} avril :	Bingo, Salle Marie-Reine
4 avril :	Spectacle annuel du Club de nage synchronisée Scènes d'eau, Centre Aqua-Spec
6 avril :	Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre
8 avril :	Bingo, Salle Marie-Reine



BRIGADE DES INCENDIES DE SENNETERRE



**NOUS
RECRUTONS**
819 856-5719

Pour accéder à la version numérique de ce journal, consultez le site Internet de la Ville de Senneterre à l'adresse www.ville.senneterre.qc.ca, onglet « La Ville », section « Greffe et publications » et choisir le filtre « Journal municipal ». Les différents liens Internet inscrits dans les textes y sont accessibles.



info@ville.senneterre.qc.ca

Nos bureaux :

551, 10e Avenue
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Tél. : 819 737-2296
Téléc. : 819 737-4215
www.ville.senneterre.qc.ca



cde@ville.senneterre.qc.ca